



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-039

PUBLIÉ LE 23 MARS 2021

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire /
71-2021-03-23-00001 - Arrêté portant désignation du président de la
commission de réforme des agents FPT (2 pages)

Page 3

Direction départementale de la cohésion sociale
de Saône-et-Loire

71-2021-03-23-00001

Arrêté portant désignation du président de la
commission de réforme des agents FPT



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la cohésion sociale**

Service Comité Médical et Commission de Réforme

Arrêté préfectoral portant sur la désignation du président de la commission de réforme
des agents de la fonction publique territoriale
N°

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaire ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;

VU la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, notamment les articles 3 et 12 ;

VU l'arrêté du 18 mai 2010 relatif au transfert du secrétariat de la commission de réforme des agents de la fonction publique ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale par intérim et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Jean ESCALIER, adjoint au maire de Saint-Germain-en-Brionnais est désigné en qualité de président de la commission de réforme ;

Article 2 :

Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire de Montbellet est désignée en qualité de présidente suppléante de la commission de réforme ;

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai de deux mois qui suit sa notification :

- soit par recours gracieux ;
- soit par recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la Santé ;
- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon ;

Article 4 :

L'arrêté n°2014234-0004 du 22 août 2014 est abrogé ;

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim de Saône-et-Loire et Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et dont copie sera adressé à Monsieur le président du centre de gestion.

Fait à Mâcon, le **23 MARS 2021**

Le Préfet,



Julien CHARLES